



14ème législature

Question N° : 1283	De M. Claude de Ganay (Union pour un Mouvement Populaire - Loiret)	Question écrite
Ministère interrogé > Écologie, développement durable et énergie		Ministère attributaire > Transports, mer et pêche
Rubrique > transports ferroviaires	Tête d'analyse > ligne Paris-Lyon	Analyse > tracé à grande vitesse. réalisation.
Question publiée au JO le : 17/07/2012 Réponse publiée au JO le : 20/11/2012 page : 6818 Date de changement d'attribution : 28/08/2012 Date de renouvellement : 13/11/2012		

Texte de la question

M. Claude de Ganay attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur le devenir du projet de ligne à grande vitesse (LGV) à Paris-Orléans-Clermont-Lyon (POCL). Lors de sa séance du 7 juin 2012, le conseil d'administration de RFF a arrêté sa décision de poursuivre ces études préliminaires afin d'affiner, entre autres, le choix du tracé retenu : ouest ou médian dans leur variante Roanne. Ce projet représente un formidable vecteur d'aménagement pour le département du Loiret. La 3e circonscription du Loiret est directement impactée par ces deux tracés. Il est nécessaire de tenir compte des forts enjeux environnementaux en Sologne (tracé ouest) et des attentes exprimées sur le nécessaire équilibre de la desserte du Giennois et Briarois (tracé médian). Compte tenu de ces enjeux pour la 3e circonscription du Loiret, il lui demande si des dispositions de contrôle seront mises en place pour suivre l'évolution des discussions, notamment en ce qui concerne le choix du tracé et, si oui, dans quel délai.

Texte de la réponse

Le projet de ligne nouvelle à grande vitesse Paris-Orléans-Clermont-Ferrand-Lyon (LGV POCL) a fait l'objet d'un débat public d'octobre 2011 à janvier 2012. A la suite de ce débat, le Conseil d'administration de Réseau ferré de France (RFF) a décidé, le 7 juin 2012, d'étudier les conditions de la poursuite du projet par une étape préliminaire aux études préalables à l'enquête publique, d'une durée d'un an. Cette nouvelle phase d'étude, qui retiendra les scénarios Ouest et Médian dans leur variante Roanne comme scénarios de base, doit notamment être l'occasion de définir les conditions de la faisabilité financière du projet et d'approfondir son évaluation socio-économique. L'impact environnemental et agricole induit par le projet a été mis en évidence par les études présentées lors du débat public et les interventions des participants au débat ont souligné la sensibilité importante de certains secteurs, en particulier en Île-de-France et dans la région Centre. C'est la raison pour laquelle RFF a retenu la possibilité d'adaptations du projet, notamment en Île-de-France pour prendre en compte l'élargissement de l'option de passage à l'ouest d'Étampes et un passage préférentiel au droit de Juvisy et Brétigny plutôt que par Lieusaint ainsi qu'en région Centre pour tenir compte des forts enjeux environnementaux, agricoles et viticoles. Le préfet de la région Auvergne a donc été désigné, le 2 août 2012, préfet coordonnateur de cette nouvelle phase d'études du projet. Celle-ci est conduite sous l'égide d'un comité de pilotage présidé par le préfet coordonnateur et associant notamment l'État, RFF et les Conseils régionaux participant au financement des études. Le Gouvernement prend bonne note de l'avancement des études et des procédures préalables à la réalisation de la LGV POCL. Cependant, il ne peut pas ne



pas être fait état de la réflexion générale que mène actuellement le Gouvernement sur l'ensemble des projets d'infrastructures annoncés par le précédent Gouvernement. En effet, le projet de schéma national des infrastructures de transport (SNIT) présenté à l'automne 2011 par le précédent Gouvernement comporte un montant évalué à 245 milliards d'euros d'opérations et projets divers - dont 88 milliards à la charge de l'État - à réaliser sur 25 ans. Or ce projet de schéma ne dit rien ni sur les priorités, ni sur les solutions de financement nécessaires à sa réalisation. C'est pourquoi une mission parlementaire et technique a été récemment mise en place afin d'établir un diagnostic global sur la pertinence et la faisabilité du projet de SNIT, au vu de la situation actuelle et des perspectives de nos finances publiques mais également de la priorité que le Gouvernement entend donner aux transports du quotidien, à la réduction de la fracture territoriale et à la rénovation des réseaux existants. Dans le cadre de cette mission, seront examinées avec la plus grande attention les possibilités et les solutions envisageables pour la réalisation de la LGV POCL.